

Dossier d'inscription Longjumeau à un Incroyable Talent 2025

Espace Jeunes – 16, impasse Calmette
 01.69.74.82.10 – espacejeunes@longjumeau.fr

Renseignements concernant le/la jeune		
Nom :		Date de naissance :
Prénom :		Lieu de naissance :
Adresse :		
Code postal :	Ville :	Etablissement fréquenté :
Téléphone portable :		Classe :
E-mail :		
Choix de la discipline présentée		
<input type="checkbox"/> Chant	<input type="checkbox"/> Théâtre, humour	<input type="checkbox"/> Danse
<input type="checkbox"/> Musique	<input type="checkbox"/> Autre (précisez) :	
Besoins matériels (micro, chaise, table, instrument...)		
Renseignements concernant l'autorité parentale		
Nom :		Nom :
Prénom :		Prénom :
Téléphone :		Téléphone :
E-mail :		E-mail :
Autorisations		
Je soussigné(e) _____ agissant en qualité de responsable ou tuteur légal désigné par décision de justice ou administrative, autorise mon fils/ma fille :		
A participer à LONGJUMEAU A UN INCROYABLE TALENT 2025 et à être pris(e) en photo ou vidéo, qui pourront être diffusées dans la presse locale, les supports de communication de l'Espace Jeunes ou de la Ville de Longjumeau (supports papiers et numériques).	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Date :	Signature du représentant légal	Signature du jeune

Règlement général Longjumeau à un Incroyable Talent 2025

Espace Jeunes – 16, impasse Calmette
01.69.74.82.10 – espacejeunes@longjumeau.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES

L'Espace Jeunes de la Ville de Longjumeau organise un tremplin artistique regroupant chant, danse, musique et arts scéniques, ouvert aux jeunes de 11 à 17 ans. Ce concours offre l'opportunité à ces jeunes talents de se produire sur scène devant un public. La grande finale de Longjumeau à un incroyable talent 2025 se déroulera le samedi 24 mai 2025 à l'Auditorium Barbara.

Les participants seront répartis en deux catégories : 11-14 ans et 15-17 ans. Un podium sera établi pour chacune des catégories, avec les récompenses suivantes :

1^{er} prix

300 €

2^e prix

200 €

Coup de cœur du jury
(toutes catégories confondues)

50 €

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

- LONGJUMEAU A UN INCROYABLE TALENT 2025** est ouvert aux groupes et aux personnes seules. Les artistes doivent être âgés de 11 à 17 ans et au moins un des membres du groupe doit résider ou être scolarisé à Longjumeau.
- L'inscription à **LONGJUMEAU A UN INCROYABLE TALENT 2025** est gratuite. Les participants doivent remettre le dossier d'inscription à retirer à compter du **lundi 2 décembre 2024** et qui doit être retourné complété le **vendredi 17 janvier 2025 au plus tard**. Tout dossier incomplet ou non remis à la date butoir ne pourra pas être pris en compte.

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET DESCRIPTION

- LONGJUMEAU A UN INCROYABLE TALENT 2025** comporte une phase d'audition qui aura lieu à partir du lundi 3 février 2025. Les jeunes seront auditionnés dans les locaux de l'Espace Jeunes, situé au 16, impasse Calmette à Longjumeau et dans les locaux du Collège Louis Pasteur, situé au 24 rue Pasteur à Longjumeau. Une convocation sera envoyée à chacun des candidats pour les informer du jour et de l'heure de son audition. A l'issue de ces auditions, 15 jeunes (maximum) seront sélectionnés.
- Une phase de coaching est prévue en mars, avril et mai 2025.
- La finale de **LONGJUMEAU A UN INCROYABLE TALENT 2025** aura lieu le samedi 24 mai 2025 à l'auditorium Barbara à Longjumeau. Les jeunes sélectionnés s'engagent à participer aux répétitions de 13h à 18h et à la représentation de 19h30 à 21h30. Le résultat de **LONG LONGJUMEAU A UN INCROYABLE TALENT 2025** sera annoncé lors de cette soirée.
- Les paroles des différents morceaux pour les chanteurs et musiciens ne doivent pas comporter de propos discriminatoires ou insultants.
- Les artistes pourront être amenés à être filmés, enregistrés ou photographiés durant leur prestation. En s'inscrivant à **LONGJUMEAU A UN INCROYABLE TALENT 2025**, les artistes s'engagent à accepter l'utilisation et la diffusion de leur image.
- Les artistes qui participeront à **LONGJUMEAU A UN INCROYABLE TALENT 2025** devront participer à son bon déroulement : respect des horaires, de l'équipe d'organisation, du matériel mis à leur disposition etc. Tout comportement qui entrainerait une perturbation du bon déroulement du projet pourra faire l'objet de l'élimination du candidat.
- Seuls les artistes et les organisateurs disposeront d'un laissez-passer pour accéder aux loges.

CONDITIONS TECHNIQUES

- Pour les arts scéniques les organisateurs ne fourniront aucun décor ou accessoire.
- Les artistes en musique, expression scénique, chant et danse devront transmettre une fiche technique détaillée ainsi qu'un plan de scène.
- Les demandes techniques de dernière minute ne seront pas prises en compte.